

Pollution

La qualité de l'eau inquiète

Dans certaines communes des Vosges, des Ardennes, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'eau du robinet a dû être interdite à la consommation cet été après le constat alarmant d'une dégradation de sa qualité bactériologique. De quoi mettre élus locaux et population en émoi.

Un peu partout, les « scandales sanitaires » se multiplient quant à la composition de l'eau potable délivrée par les communes et leurs groupements. Présence de pesticides, de nitrates, de microplastiques et désormais de PFAS – ces polluants chimiques dits « éternels » –, la qualité de l'eau a de quoi inquiéter. Pour cause, ces composés présentent des effets cancérigènes ou perturbateurs sur le système endocrinien, alors même que les solutions curatives restent coûteuses. Selon Christian Métairie, maire d'Arcueil (Val-de-Marne, 21 868 habitants) et coprésident de la commission transition écologique de l'Association des maires de France, « *on découvre plus vite de nouveaux polluants que de nouvelles façons de dépolluer* ».

Des réseaux très imparfaits

Au-delà de la qualité intrinsèque de l'eau, l'état du réseau de distribution interroge. Alors qu'il représente près de 800 000 kilomètres de canalisations, environ 30 000 kilomètres sont encore constitués de ciment-amiante, un

La gestion de proximité de l'eau

La loi du 11 avril 2025 a modifié le cadre instauré par la loi NOTRe de 2015 qui prévoyait le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux intercommunalités. Désormais, les communes peuvent décider de conserver ces compétences, permettant une gestion de proximité plus adaptée aux spécificités des territoires. Reste cependant que ce sont les plus petits services qui sont confrontés aux plus importants risques de pollution.

PHOTOS © DR - BÉNÉSIPHOTOS



Christian Métairie,
maire d'Arcueil (Val-de-Marne, 21 868 habitants)
et coprésident de la commission transition écologique
de l'Association des maires de France
« *Le risque est celui
d'une fracture territoriale
de la qualité de l'eau.* »

matériau aujourd'hui interdit en raison de sa dangerosité pour la santé. S'y ajoutent de nombreux tronçons en PVC vieillissants, datant des années 1970, dont certains présentent un gaz cancérigène, rendant l'eau du robinet impropre à la consommation. Le principal effort déployé par les collectivités ces dernières années a consisté à remplacer les branchements en plomb, dont la toxicité est avérée même à faible dose et qui représentaient jusqu'au début des années 2000 plus de 40 % des branchements. Il n'en demeure pas moins que certains territoires ont encore un réseau de distribution vétuste et fuyard. « *L'heure est à l'acceptation des pertes en eau plutôt qu'à l'investissement dans la rénovation* », observe Christian Métairie.

La délicate question des captages

Mais la principale inquiétude porte sur la pollution des captages : 40 % des captages prioritaires identifiés par le Grenelle de l'environnement de 2009 ne bénéficient toujours d'aucune mesure de protection active. Une proposition de loi visant à renforcer la protection de la ressource contre les pollutions diffuses, bien que saluée par de nombreux élus locaux, a finalement été repoussée par le Sénat en juin dernier. Principal motif : le refus d'instaurer une contrainte nouvelle pour les agriculteurs, notamment par l'extension des périmètres de protection. Selon Marc Giroud, maire de Vallangoujard (Val-d'Oise, 616 habitants) et membre de la commission santé de l'Association des maires d'Île-de-France, « *il y a en effet de fortes résistances à la mise en place de mesures sur les zones de captages du fait des pertes économiques poten-*



Marc Giroud,
maire de Vallangoujard (Val-d'Oise, 616 habitants)
et membre de la commission santé de l'Association
des maires d'Île-de-France
« *Il apparaît nécessaire que l'eau soit
payée plus cher.* »

tielles à court terme

». Mais, selon lui, il faut aujourd'hui se projeter « *dans le long terme et faire passer la santé avant l'économie* ».

Des mesures politiques jugées insuffisantes

Le 28 mars dernier, la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, a toutefois présenté la feuille de route gouvernementale afin de sécuriser les captages sensibles. Mais l'absence de mesures contraignantes en cas d'absence de mise en œuvre des mesures recommandées pose la question de l'efficacité de ces dispositions. Pour Christian Métairie, « *nous sommes dans un système de traitement curatif plus que préventif, alors qu'il conviendrait de travailler sur l'interdiction des substances problématiques plutôt que de dépolluer une eau toujours plus polluée* ». Sans compter que les PFAS n'étaient jusqu'à présent toujours pas recherchés lors des con-



trôles de qualité de l'eau opérés par les Agences régionales de santé. Certes, une directive européenne de 2020 impose une surveillance renforcée de ces substances à partir de 2026, mais elle laisse aux États membres le soin de choisir leur méthode. La France a retenu un suivi limité à 20 composés chimiques, avec une concentration maximale de 200 nanogrammes par litre. « *On passe à côté de milliers de substances* », déplore Christian Métairie.

Un cruel manque de moyens financiers

Le cadre juridique apparaît enfin inadapté. Il impose que le service de l'eau équilibre ses comptes sans subvention des budgets principaux via le principe d'autofinancement. Or, ce principe de « l'eau paye l'eau » prive les communes d'injecter des fonds dans leur régie. Quant aux fonds débloqués par la feuille de route gouvernementale, ils apparaissent bien limités au vu des besoins exprimés, même si les enveloppes peuvent être complétées par des prêts de la Banque des Territoires. « *De quoi alourdir encore une fois l'endettement local, car les prêts ont vocation à être remboursés* », commente Christian Métairie, qui prône une taxation des grandes entreprises du secteur de l'eau. Autre piste : la mise à contribution des usagers. « *Il apparaît nécessaire que l'eau soit payée plus cher* », estime Marc Giroud. De fait, avec des normes sanitaires de plus en plus strictes, les coûts de traitement augmentent. Or, de nombreuses communes et intercommunalités rurales n'ont aujourd'hui ni les moyens techniques ni les ressources humaines pour répondre à ces nouvelles obligations. « *Le risque est celui d'une fracture territoriale de la qualité de l'eau* », déplore le maire d'Arcueil.

Malgré ces signaux d'alerte, les Français demeurent attachés à l'eau du robinet, dont la consommation reste toujours loin devant celle de l'eau en bouteille. Selon le baromètre annuel « Les Français et l'eau », 80 % des personnes interrogées affirment leur confiance dans la qualité de l'eau distribuée. « *C'est un sujet qui intéresse tout le monde* », confirme Marc Giroud. Selon lui, « *il faudrait que les gens soient mieux informés, multiplier les indicateurs publiés et promouvoir la participation citoyenne* ». Sans compter que, « *outre la qualité de l'eau, la quantité de l'eau inquiète tout autant aujourd'hui* ». Bref, les défis relatifs à l'eau ne manquent pas pour les collectivités. **JDM**

Clothilde Bonno